

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 13 AVRIL 2024

Présent(e)s

Didier MARCHAND, Président ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Pascal LEVEQUE Vice-Président Délégué, Bruno BAUDET, Fabien BERTHELOT (jusqu'à 09h45), Yves THOMAS, Vice-Présidents ; Jonathan DARCEL (à partir de 12h50), Annick LOCHET, Michel PRIDO, François QUILLIVIC, membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Marc LEFORESTIER, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Karine CORRE, Eric GUEZO, Cyrille GUIMARD, Myriam LORINQUER, Dr Gwenaëlle MADOUAS, Mickaël ROUZIERE, Frédéric SIMON membres.

Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial

Absente :

Mickaële LE DU, membre

Assiste :

Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h38.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17.02.24

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17.02.24.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17.02.24

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17.02.24 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président

2.1 - Informations générales

Didier MARCHAND remercie les membres de leur présence et précise que, malgré une communication rapide et anticipée du calendrier des réunions du Conseil d'Administration, il est regrettable et même inquiétant de constater les nombreuses absences de ce jour.

Didier MARCHAND rend compte de sa présence en qualité de représentant de la Fédération Française de Cyclisme à la première manche de Coupe de France Femmes à Guégon, avec une belle participation pour cette 3ème édition. Cela vient démontrer une belle évolution du cyclisme féminin, ce qui est une bonne chose pour notre sport.

Il poursuit avec sa présence sur l'épreuve professionnelle de la Route Adélie de Vitré avec un public nombreux et enfin le week-end dernier à Quévert pour la manche Nord-Ouest du Challenge France BMX Race qui a rassemblé pas moins de 1300 pilotes.

Didier MARCHAND rend compte de la mise en place effective de l'indemnité de compensation de la formation, un courrier de Michel CALLOT a été adressé aux clubs bretons concernés.

Ce système permet la rétribution financière aux structures amateurs par les équipes professionnelles Union Cycliste Internationale (Women's World Teams, UCI World Teams, UCI Pro Teams) ayant participé à la formation d'un coureur depuis sa 15ème année et jusqu'à la signature de son premier contrat de coureur néo-professionnel (limité à 8 ans/8 saisons, soit l'âge de 22 ans maximum dans l'année).

Les montants des indemnités par année aux structures amateurs (clubs et équipes Continentales considérées) ont été définis par l'union Cycliste Internationale comme suit :

- WT Women : 500€/an (vers clubs amateurs ou Continentale)
- PRT (Pro Team) : 1000€/an (vers clubs amateurs ou Continentale)
- WTT Men : 2000€/an (vers clubs amateurs ou Continentale)

La Fédération Française de Cyclisme se charge d'établir la facture à l'équipe professionnelle concernée par le recrutement d'un ou d'une athlète ayant reçu une formation au sein d'un club amateur français affilié à la Fédération Française de Cyclisme ou à la Ligue Nationale de Cyclisme (équipe Continentale française) dans les 3 mois après le début du contrat chez les professionnels. Après réception du montant de l'indemnité facturée à l'équipe professionnelle concernée dans un délai de 6 mois maximum, la Fédération Française de Cyclisme se chargera de la rétribution par année aux structures amateurs.

Les clubs bretons concernés sont :

- Le Véloce Vannetais Cyclisme à hauteur de 500€ pour Coralie DEMAY sur 1 année
- L'AC Noyal - Châtillon Formation à hauteur 1 000€ pour Thomas GACHIGNARD sur 1 année
- Le VC Dinannais à hauteur de 2 000€ pour Thomas GACHIGNARD sur 2 années
- Le CC Uzelais à hauteur de 4 000€ pour Antoine HUBY sur 2 années
- L'OC Locminé à hauteur de 6 000€ pour Jordan JEGAT sur 6 années
- L'EC Pluvignoise à hauteur de 8 000€ pour Eddy LE HUITOUZE sur 4 années
- Le VCP Loudéac à hauteur de 18 000€ pour Antoine HUBY sur 9 années et Nolann MAHOUDO sur 6 années

Didier MARCHAND informe de la venue, comme en 2023, d'une délégation du Centre Mondial du Cyclisme. A la différence, cette année les jeunes, à l'exception de 2, seront licenciés à la SC Bretonne, le

club Neutre du Comité Régional, afin de leur permettre de courir sous les couleurs de la structure portée par l'Union Cycliste Internationale.

Didier MARCHAND attire l'attention des membres sur la problématique des chutes très largement mise en avant par la médiatisation, du fait que les leaders sont impactés. Cela fait plusieurs années que nous tirons la sonnette d'alarme et nous craignons que nous soyons démunis, notre sport du fait de son récent jeunisme laisse passer les années indispensables de formation sur le tas, avec des coureurs aguerris qui, par leur statut de leaders, savaient rappeler à l'ordre les plus jeunes.

Didier MARCHAND termine son intervention avec différents points :

- La réponse défavorable, pour cause de concurrence, du Comité Régional des Pays de la Loire pour l'organisation d'une épreuve à AVESSAC (44) par le Redon OC le 01.05.24
- La demande, tardive, du Comité Régional de Normandie pour l'organisation d'une épreuve le 21.04.24 à Saint-Georges-de-Reintembault (35) par un club normand. Après consultation du Comité Départemental de Cyclisme d'Ille-et-Vilaine et dans la mesure où il n'y a pas de concurrence sur les catégories d'épreuves concernées, une réponse favorable va être apportée à cette demande
- Le déclassement d'un coureur sur l'épreuve Redon - Redon pour cause de double engagement. Didier MARCHAND rappelle que le double engagement n'est pas autorisé par la Fédération Française de Cyclisme. Julien FISTAHL indique que les outils de la Fédération ne permettent pas le contrôle, cela reste donc très aléatoire ou par délation
- Une demande d'aide financière pour la participation au Challenge Monde BMX aux États-Unis pour un pilote de... 10 ans ! Bruno BAUDET intervient pour signaler aux membres dans le cadre des Championnats du Monde de BMX Race 2024 aux États-Unis les catégories U19 et U23 ne sont pas prises en charge par la Fédération Française de Cyclisme. Il poursuit avec les Championnats d'Europe de BMX Race 2024, où aucune des catégories ne sera prise en charge. Didier MARCHAND trouve cette situation parfaitement anormale, notamment pour les pilotes bretons qualifiés, mais ce n'est pas le rôle du Comité Régional de se substituer à la Fédération Française de Cyclisme.
- Un courrier de l'organisateur du Ruban Granitier (35) suite à une grosse chute concernant la procédure d'évacuation, les éléments ont été transmis à la Fédération Française de Cyclisme au service juridique, médical et à la Commission Nationale Sécurité
- [>>>Un courrier du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine<<<](#)

Didier MARCHAND présente rapidement les [>>>statistiques des licences au 31.03.24<<<](#). François QUILLIVIC fait remarquer la baisse du nombre de licences "encadrement".

3. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général

3.1 - Point sur les finances au 31.03.24

Joseph LAPPARTIENT présente les droits forfaitaires et les droits d'engagement aux membres à l'aide du fichier de suivi et comparatif à l'année N-1. Cette présentation fait ressortir un léger excédent au niveau des droits forfaitaires et un excédent plus élevé qui reste à confirmer concernant les droits

d'engagement. Il indique que les services du Comité Régional n'ont pas traité les épreuves BMX et VTT faute de réception des éléments, mais aussi par manque de temps.

Joseph LAPPARTIENT poursuit en faisant un point sur l'activité Piste. Annick LOCHET demande la durée des conventions de partenariat dans le cadre de la publicité en bord de piste. Pascal LEVEQUE précise que celles-ci sont signées pour une durée de 3 ans. Joseph LAPPARTIENT souligne le bon travail réalisé par Lucas GLOTIN dans le cadre de la soirée des partenaires le 14.03.24.

Joseph LAPPARTIENT informe les membres que le Comité Régional a eu un retour des Finances Publiques concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur l'activité Piste et que le Comité Régional n'est plus assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans la mesure où l'activité Piste n'est pas concurrentielle.

Joseph LAPPARTIENT termine son intervention en faisant un point sur les véhicules, la SKODA va être vendue à l'Union Cycliste Internationale, un nouveau camion Man devrait arriver prochainement. Bruno BAUDET indique qu'il a eu le commercial de la marque et que le délai devrait être respecté.

Pascal LEVEQUE questionne les membres sur le fait qu'il va falloir anticiper la gestion du parc de véhicules pour l'année prochaine afin de ne pas être dans l'urgence. Bruno BAUDET souligne que l'idéal serait peut-être de prévoir le remplacement d'une voiture par un minibus. Julien FISTAHL fait remarquer que l'Équipe Technique Régionale doit être interrogée afin de bien cerner les besoins. Didier MARCHAND conclut ce point en indiquant que c'est à la Commission des Finances de faire des propositions.

4. Intervention de Yves THOMAS, Vice-Président

4.1 - Point sur l'avancement du groupe de travail RSE/RSO

Yves THOMAS rend compte de l'avancée du groupe de travail qu'il anime concernant la responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Il rappelle la composition du groupe de travail : Mélanie FRELAUT, arbitre nationale, Claire HEMERY, coureuse, Xavier CASTEL, organisateur des Boucles Guégonnaises, Yves BONNAMOUR membre de l'Équipe Technique Régionale et Dany LE FUR Agent de Développement du Comité Régional. Yves THOMAS indique que le groupe de travail s'est réuni à 4 reprises et que toutes ces réunions ont été animées par des échanges passionnés et enrichissants. Il remercie Dany LE FUR pour son aide afin de canaliser les échanges pour permettre de rester dans la thématique du groupe de travail.

Les axes de réflexion retenus sont ceux préconisés par le Comité National Olympique et Sportif Français pour le mouvement sportif, à savoir :

- Une gouvernance responsable et durable
- Management et épanouissement social et professionnel
- Le respect et l'implication des pratiquants
- La protection de l'environnement
- Le respect des règles et des valeurs éthiques
- Le développement et l'attractivité des territoires

Yves THOMAS poursuit en détaillant les pistes de propositions et les échanges consultables dans [>>>les comptes rendus des réunions du groupe de travail RSE/RSO<<<](#), les membres échangent longuement sur les différents points.

Bruno BAUDET évoque l'interface de covoiturage de la Région Bretagne et propose de voir s'il est possible de mettre en place un lien via un onglet sur le site du Comité Régional.

Joseph LAPPARTIENT soumet l'idée de mettre en place 2 taux de remboursement des frais de déplacement des élus, avec un montant inférieur pour les élus qui ne "covoitent" pas, dans la mesure où cela est possible. Didier MARCHAND indique que c'est du ressort de la Commission des Finances de faire des propositions.

5. Intervention de Bruno BAUDET, Vice-Président

5.1 - Soirée des Champion(ne)s, format, invités, récompenses,...

Bruno BAUDET indique que suite à la dernière réunion du Bureau Exécutif, Dany LE FUR a préparé un formulaire. Julien FISTAHL présente le formulaire aux membres. Après quelques légères modifications, il est convenu que le formulaire sera adressé dès lundi aux Président(e)s des différentes Commissions Régionales ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration avec une date de réponse au 30.04.24.

6. Intervention des Comités Départementaux

6.1 - Intervention d'Yves THOMAS, Président du Comité Départemental de Cyclisme du Finistère

Yves THOMAS rappelle que le Comité Régional a animé une réunion à Quimper le 28.03.24 à l'initiative du Comité Départemental. Il remercie une nouvelle fois Virginie EZEQUEL et Dany LE FUR de leur présence et de la qualité de leurs interventions. Cette réunion a été très appréciée par les clubs, il invite à reproduire celle-ci dans les autres Comités Départementaux, Julien FISTAHL indique que c'est en cours et que cela interviendra dès que le calendrier, très dense actuellement avec la campagne de l'Agence Nationale du Sport, le permettra.

Yves THOMAS informe les membres du démarrage de Sport-Santé au sein d'un EHPAD de Châteaulin et qu'il est toujours en recherche d'aides financières pour l'acquisition des vélos spécifiques à cette activité.

Didier MARCHAND intervient et rappelle que pour des questions de priorité le Comité Départemental de Cyclisme du Finistère n'investira pas dans l'achat de vélos Piste enfant. Il rappelle que le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18.11.24 a validé à l'unanimité une aide financière du Comité Régional aux Comités Départementaux à hauteur de 50% de la facture sur la base de 8 vélos piste enfant à 500€.

Didier MARCHAND propose de réorienter cette aide financière plafonnée à 2 000€ vers l'achat de vélos Sport-Santé en cohérence avec les besoins actuels du Comité Départemental de Cyclisme du Finistère.

6.1 - Intervention de Yves THOMAS, Président du Comité Départemental de Cyclisme du Finistère

*A l'unanimité, les membres valident la proposition de réorienter l'aide financière plafonnée à 2 000€ initialement prévue pour l'achat de vélos piste enfant, pour l'achat de vélos Sport-Santé et cela afin d'être en cohérence avec les besoins du Comité Départemental de Cyclisme du Finistère.
A noter qu'Yves THOMAS ne participe pas au vote.*

Yves THOMAS conclut avec la mise en place d'une convention avec la filière STAPS de l'Université de Bretagne Occidentale.

7. Intervention des Commissions

7.1 - Commission Cyclo-Cross, François QUILLIVIC

François QUILLIVIC rend compte de [la réunion de la Commission Cyclo-Cross du 15.03.24](#). Il souligne la grande difficulté de construire le calendrier de la prochaine saison dans la mesure où il y a très peu d'informations sur les manches de Coupe du Monde et donc de ce fait de Coupe de France.

François QUILLIVIC détaille les visites de circuit des candidatures pour l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2024/2025, il rappelle qu'il y avait 3 candidats : le VS Quimperoïis à Quimper, le VS Drennecoïis à Kerlouan et le VS Scaëroïis à Scaër.

La Commission propose d'attribuer le Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2024/2025 au VS Quimpéroïis à Quimper.

7.1 - Commission Cyclo-Cross, François QUILLIVIC

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross d'attribuer le Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2024/2025 au VS Quimpéroïis à Quimper.

François QUILLIVIC explique les points proposés par la Commission à la validation du Conseil d'Administration :

- Programmer à nouveau un contre-la-montre lors de la première manche de la Coupe de Bretagne pour établir les grilles de départ
- Présence du Président du Jury des Arbitres dès le samedi après-midi pour visiter le circuit avec l'organisateur lors de la première manche de la Coupe de Bretagne et du Championnat de Bretagne. La vacation ainsi que l'hébergement sur ces deux épreuves pourraient être pris en charge par le Comité Régional
- Prévoir des grilles minimales de prix pour le Championnat de Bretagne et les manches de Coupe de Bretagne.

7.1 - Commission Cyclo-Cross, François QUILLIVIC

Le Conseil d'Administration émet :

- *A l'unanimité un avis favorable afin de programmer à nouveau un contre-la-montre lors de la première manche de la Coupe de Bretagne pour établir les grilles de départ*
 - *A l'unanimité un avis favorable pour la présence du Président du Jury des Arbitres dès le samedi après-midi pour visiter le circuit avec l'organisateur lors de la première manche de la Coupe de Bretagne et du Championnat de Bretagne. Une indemnité forfaitaire de 120€ sera versée pour la présence la veille, le repas du soir et l'hébergement.*
- Les membres valident à la majorité, avec une abstention, l'augmentation des droits forfaitaires de 2 520€ à 2 620€ pour l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross*
- *A l'unanimité un avis défavorable pour la mise en place de grilles minimales de prix pour le Championnat de Bretagne et les manches de Coupe de Bretagne*

7.2 - Commission VTT, Jonathan DARCEL

Jonathan DARCEL fait état de l'augmentation des coûts des secours pour les épreuves de VTT DH. Il précise que la Commission VTT souhaiterait organiser une réunion avec les Comités Départementaux afin d'uniformiser les récompenses entre les Comités Départementaux et d'avoir une cohérence avec celles du Comité Régional.

Didier MARCHAND et Pascal LEVEQUE interrogent Jonathan DARCEL concernant la mise en place de critères de sélection pour le Trophée de France des Jeunes Vététistes et indiquent qu'Aurélien VAULEON et l'Équipe Technique Régionale n'ont pas été consultés. Jonathan DARCEL rappelle qu'il est président du jury sur cette épreuve et de ce fait, pour une question de neutralité, il a missionné Karine CORRE sur ce point. Il va donc prendre contact avec elle et Aurélien VAULEON.

Didier MARCHAND souhaite des précisions concernant le fait que la sélection bretonne ne pourra pas utiliser le stade VTT de la Côte des Halles à Ploec-L'Hermitage pour préparer le Trophée de France des Jeunes Vététistes. Jonathan DARCEL précise que c'est une question d'équité, que le sujet est très délicat et que cela risque de vite dégénérer avec certaines régions qui n'hésiteront pas à poser des réclamations. C'est pour limiter ce type de situations litigieuses qu'il a pris cette décision.

Jonathan DARCEL souhaite connaître les modalités de visite d'un circuit, il précise que ce n'est pas pour valider l'attribution d'une épreuve officielle. Il s'agit d'un organisateur qui a effectué des travaux. Julien FISTAHL lui explique les modalités et les points à respecter.

7.3 - Commission BMX, Bruno BAUDET

Bruno BAUDET revient brièvement sur le début de la saison 2024 de BMX Race avec en février les épreuves de Rostrenen dans le cadre de la Coupe Départementale des Côtes-d'Armor et Trégueux pour la première manche de la Coupe de Bretagne. Puis en mars celles de Vitré pour la Coupe Départementale d'Ille-et-Vilaine le 30 et le 31 la deuxième manche de la Coupe de Bretagne également à Vitré.

8. Questions diverses

➤ Didier MARCHAND

Didier MARCHAND rend compte de la réception d'un courrier de l'organisateur de l'épreuve de Louvigné-du-Désert qui, suite à la dernière réunion du Bureau Exécutif et la décision de valider l'intention de candidature de Rennes Métropole Cyclisme à Saint-Gonlay le 08.09.24 pour l'organisation du Championnat de Bretagne Route Open 2.3 2024, a réagi. En effet, le club organise depuis de nombreuses années une épreuve par étapes, à cette même date.

Didier MARCHAND reconnaît l'erreur commise lors du Bureau Exécutif et demande à la Commission Route de traiter en priorité ce dossier, en tenant compte du fait qu'il n'est pas envisageable que le Championnat de Bretagne Route Open 2.3 2024 vienne concurrencer une autre organisation dans la mesure où sa date initiale était le 16.06.24.

➤ Michel PRIDO

Michel PRIDO rend compte de problèmes avec la Commission Loisir des Pays de la Loire, qui ne tient pas compte de la réglementation fédérale pour la montée de catégorie d'un licencié breton. Didier

MARCHAND indique qu'il a transmis le dossier à la Fédération Française de Cyclisme qui a fait un rappel de la réglementation fédérale au Comité des Pays de la Loire.

➤ François QUILLIVIC

François QUILLIVIC évoque une nouvelle fois la gestion de la plateforme de déclaration des épreuves. Il indique qu'il est le représentant de la Fédération pour le Finistère, mais qu'il n'a pas nécessairement l'intégralité des éléments pour valider les épreuves notamment concernant les affinitaires. Il aimerait que cela soit uniformisé sur l'ensemble des 4 Comités Départementaux.

Julien FISTAHL indique que lors du dernier webinaire de la Fédération Française de Cyclisme "les jeudis du dirigeant" il y avait un intervenant de cette plateforme qui a confirmé que les Préfectures devaient utiliser celle-ci à partir du mois de mars. Annick LOCHET précise que pour l'Ille-et-Vilaine la Préfecture invite à poursuivre la transmission des demandes comme avant, par papier car les services de la Préfecture ne savent pas utiliser la plateforme pour le moment.

Julien FISTAHL souligne que c'est compliqué de programmer une réunion avec les différentes Préfectures des Départements bretons si elles n'utilisent pas toutes la plateforme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h35.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

-
- Prochaine réunion du BE le mardi 21 mai 2024 à 19h00.
 - Prochaine réunion du CA le samedi 29 juin 2024 à 8h30.
-

Didier MARCHAND
Président



SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17.02.24

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17.02.24 est adopté à l'unanimité.

6.1 - Intervention de Yves THOMAS, Président du Comité Départemental de Cyclisme du Finistère

A l'unanimité, les membres valident la proposition de réorienter l'aide financière plafonnée à 2 000€ initialement prévue pour l'achat de vélos piste enfant, pour l'achat de vélos Sport-Santé et cela afin d'être en cohérence avec les besoins du Comité Départemental de Cyclisme du Finistère.

A noter qu'Yves THOMAS ne participe pas au vote.

7.1 - Commission Cyclo-Cross, François QUILLIVIC

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross d'attribuer le Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2024/2025 au VS Quimpérois à Quimper.

7.1 - Commission Cyclo-Cross, François QUILLIVIC

Le Conseil d'Administration émet :

- A l'unanimité un avis favorable afin de programmer à nouveau un contre-la-montre lors de la première manche de la Coupe de Bretagne pour établir les grilles de départ*
- A l'unanimité un avis favorable pour la présence du Président du Jury des Arbitres dès le samedi après-midi pour visiter le circuit avec l'organisateur lors de la première manche de la Coupe de Bretagne et du Championnat de Bretagne. Une indemnité forfaitaire de 120€ sera versée pour la présence la veille, le repas du soir et l'hébergement.*

Les membres valident à la majorité, avec une abstention, l'augmentation des droits forfaitaires de 2 520€ à 2 620€ pour l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross

- A l'unanimité un avis défavorable pour la mise en place de grilles minimales de prix pour le Championnat de Bretagne et les manches de Coupe de Bretagne*